

CONFERENCE REGIONALE DE LA CHIMIE

Lundi 17 décembre 2007 au siège du Conseil régional

- : -

Synthèse des travaux des ateliers :

- *Recherche et innovation par Monsieur Roger Fougères, Vice-président du Conseil régional délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche*
- *Acceptabilité et gouvernance locales, par Madame Hélène Blanchard, Vice-présidente du Conseil régional déléguée à l'environnement et à la prévention des risques*
- *Emploi, compétences et formations par Madame Christiane Puthod, Conseillère déléguée à l'emploi*

ATELIER RECHERCHE ET INNOVATION

M. MOCHON.- Nous poursuivons avec la synthèse des travaux des ateliers, l'exercice de style, mais surtout ce qui va ouvrir sur un certain nombre d'éléments pour la suite des événements. Je donne la parole à M. Roger Fougères.

M. FOUGÈRES.- Bonjour à tous. J'ai à rapporter l'atelier *Recherche et innovation* dans lequel était présente une cinquantaine de participants, avec un équilibre entre les trois composantes de cette assemblée, c'est-à-dire des industriels, des chercheurs académiques et des syndicalistes.

En résumé, j'aborderai mon rapport sur deux grands points d'accord : une recommandation, voire une nécessité -mais je reviendrai là-dessus car les choses évoluent favorablement-, et des interpellations de la part des participants vis-à-vis des collectivités. Et, comme la Région est

l'une des collectivités, je dirai quelques mots sur la manière dont nous réagissons par rapport à cette demande d'engagement, et enfin, je conclurai.

Concernant les accords, tout d'abord, il y a un accord très important, je crois, sur la nécessité pour la chimie d'évoluer vers la prise en compte d'une chimie verte, mais dans la perspective plus large du développement durable, c'est-à-dire intégrant, comme cela vient d'être précisé par M. Allenet dans le cadre d'Axelera, la question de l'homme et de son environnement qui sont des points essentiels. Donc des procédés propres, des produits nouveaux.

Ce matin, ont été abondamment cités les corps intermédiaires, avec notamment les matériaux. Il a également été souligné que la chimie était une discipline, quant à ses applications transverses. Certes, la chimie proprement dite intéresse, mais elle a des liens très forts avec deux autres pôles importants en Rhône-Alpes qui sont la santé, avec Lyon Biopôle, et la micro/nanoélectronique, les nanosciences dont la dominante est plutôt sur Grenoble.

Ce positionnement, sur une chimie verte, sur le développement durable, etc., c'est aussi peut-être une voie pour améliorer l'image de la chimie qui n'est peut-être pas aussi bonne que l'on pourrait le souhaiter.

En effet, la chimie peut apparaître dans l'opinion publique comme une image dégradée. Nous pensons donc que ce positionnement peut être intéressant ; mais, de plus, des actions sont à mener pour faire connaître précisément ce qu'est la chimie, ce qu'elle apporte, comment elle ne pose pas que des problèmes, mais elle en résout pour me situer dans ce que disait M. Allenet voici quelques instants.

Le deuxième point d'accord important, c'est que la compétitivité des entreprises de la chimie passe probablement par une intensification et une structuration des relations recherche publique/recherche privée, à condition -et cela a été souligné ce matin au cours des débats dans l'atelier-, que les entreprises soient à même d'assurer cette compétitivité, qu'elles ne soient pas dans une situation les empêchant de faire appel à la recherche pour se développer, cela va de soi. Mais ce n'est pas qu'une clause de style, c'est quelque chose d'assez important.

Tout d'abord quelques aspects sur ce point d'accord, il faut structurer la recherche académique et la conforter. En effet, au-delà des mots -j'ai parlé d'étagères ce matin, mais je n'en parlerai pas cet après-midi-, il est fondamental qu'il puisse y avoir une recherche académique qui

produise des idées neuves. Bien sûr, c'est le rôle de la recherche fondamentale, mais ce peut être aussi le rôle d'une recherche académique plus générique à partir des préoccupations du monde industriel. Je crois que c'est un point important qui devrait alimenter en amont la question des pôles de compétitivité, mais comme cela a été évoqué, avec plutôt de la recherche et développement pour créer de l'emploi, etc.

Des outils régionaux existent déjà, les clusters de recherche régionaux créés en 2004. Il en existe trois concernant la chimie : le cluster chimie proprement dit, le cluster environnement et le cluster matériaux qui regroupent les forces à la fois de Lyon, de Grenoble, de Saint-Étienne et de la Savoie, et qui structurent la communauté scientifique. Ils sont des points d'entrée pour que les industriels puissent y trouver des compétences rassemblées, des équipes ayant l'habitude de travailler ensemble.

Bien sûr, la question du RTRA (Réseau Thématique de Recherche Avancée) est apparue. Évidemment, on peut vivre sans le RTRA, mais c'est un label national intéressant à avoir. Il n'en existe qu'un seul à France, à Strasbourg avec Jean-Marie Lehn, prix Nobel de Chimie. La compétence de Strasbourg ne peut pas être contestée dans ce domaine, mais il faut aussi admettre qu'il n'y a pas qu'à Strasbourg qu'il existe de la bonne recherche. Il y en a ailleurs, notamment à Lyon et à Grenoble. Je crois que cet aspect devra être remis en chantier, à condition qu'il y ait de nouveaux appels d'offres du RTRA, ce qui n'est pas du tout évident de ce que l'on entend de la politique gouvernementale.

À côté de cette structuration, il y a aussi un besoin de moyens et de coopérations, de moyens lourds, notamment de caractérisation. Le CPER (Contrat de Projet État-Région) peut apporter un certain nombre de réponses. Par exemple, nous allons financer la deuxième tranche de l'Institut des Sciences Analytiques qui, avec la RMN à haut champ et avec la microscopie électronique de haut vol, devrait conduire en Rhône-Alpes à un pôle de caractérisation qui soit l'un des meilleurs d'Europe, si ce n'est le meilleur. Je pense que ce sont des points importants favorables, mais cela n'est encore que pour conforter la recherche académique et les relations qu'elle peut avoir avec le milieu industriel.

Toutefois, un autre point fort a été souligné dans l'atelier ce matin. C'est la nécessité de développer des plates-formes de coopération mutualisée entre industriels, avec des grands groupes et des PME-PMI, ainsi qu'avec la recherche académique.

C'est parce qu'il y a ce lien étroit, cette discussion permanente entre la recherche privée et la recherche publique dans un même bâtiment, avec des mêmes outils, des mêmes moyens, la même cafétéria, etc., que sans doute peuvent se transférer rapidement à la fois la recherche des laboratoires vis-à-vis du monde économique, mais aussi l'interrogation du monde économique vis-à-vis de la question de la recherche.

Toujours dans ce volet, deuxième point d'accord : il est apparu nécessaire d'améliorer quelque peu le dispositif de création d'entreprises innovantes, parce qu'il est vrai que la valorisation, c'est-à-dire le transfert d'idées neuves vers le monde économique, peut se faire de deux façons. Il peut se faire en transférant vers des entreprises existantes, mais aussi par la création d'entreprises innovantes.

La Région a tout un système, avec l'État, de soutien à la création d'entreprises innovantes. Il est apparu qu'il fallait sans doute simplifier les procédures, notamment avec les structures de valorisation qui sont maintenant mutualisées, mais aussi faire le lien avec le management, avec la recherche qui se fait dans des établissements spécialisés portés sur la question du management.

Ensuite, vient la question du financement de ces start-up. Il a été développé au niveau de la Région un certain nombre d'outils, en partenariat avec l'État d'ailleurs, mais, là encore, il y aurait besoin d'avoir un impact plus important.

Enfin, dernier aspect dans ce deuxième point d'accord : la question des PME-PMI. Il a été évoqué de manière très intéressante comment un pôle de compétitivité, Axelera, a développé un service spécialisé vis-à-vis des PME-PMI pour qu'elles entrent dans le pôle de compétitivité et qu'elles aient la possibilité d'avoir accès à la recherche pour se développer. C'est évidemment un point très important.

Ce genre d'expérience devrait sans doute se développer dans les différents pôles. En tous les cas, l'Agence Régionale du Développement et de l'Innovation veillera à ce que, vis-à-vis des PME-PMI en relation avec les pôles de compétitivité, ce lien puisse se faire. Toutefois, toutes les PME-PMI ne seront pas dans les pôles de compétitivité.

Aujourd'hui, 500 à 600 sont dans les 15 pôles de compétitivité. Les PME-PMI rhônalpines, qui ont vocation à accéder à la recherche et développement pour se développer du point de vue industriel, sont au nombre de 3 000. Donc on voit bien l'effort qui doit être fait. Donc, dans les

actions collectives des PME-PMI, initiées par la Région, par mon collègue, Jean-Louis Gagnaire, tout un volet d'innovation sera à prendre en compte : l'innovation de caractère technologique, l'innovation de caractère managérial ainsi que celle de caractère organisationnel. Là, le rôle de l'Agence Régionale de Développement et de l'Innovation sera d'être au cœur du dispositif puisqu'elle est tournée vers ces PME-PMI.

Voilà ce qui fait, semble-t-il, le deuxième point d'accord.

J'en viendrai maintenant au troisième volet de mon exposé, la nécessité. C'est quoi ? C'est apparu très nettement ce matin dans un échange serein, mais franc et massif. C'est la question de l'amélioration et de l'adaptation du dialogue social. En effet, lorsque l'on pense à un développement, à partir de la recherche, ceci conduit à des changements profonds, parfois à des ruptures dans les produits, mais aussi dans les procédés, dans la façon de fabriquer, etc. Donc ces nouvelles formes d'organisation apparaissent sous des formes qui obligatoirement ne prennent pas en compte spontanément le dialogue social.

Tout ceci, notamment avec l'introduction, par exemple, du coaching des PME-PMI par les grands groupes dans les pôles de compétitivité, fait que la question se pose de lieux de décision, qui ne sont plus uniquement ceux de l'entreprise. En effet, d'autres lieux de décision peuvent apparaître. Ainsi, les syndicalistes se disent tout naturellement : « Dans ce contexte, comment, moi, puis-je exister ? Comment, moi, puis-je faire prévaloir mon point de vue de syndicaliste dans les rapports sociaux ? » Ce sont des questions auxquelles il est évidemment très difficile de répondre, mais qui méritent d'être prises en compte, d'être accompagnées au même moment que sont développées les stratégies de l'économie de la connaissance.

Il y a tout de même des avancées. La charte régionale a mis cela en avant pour financer les pôles de compétitivité. Je salue l'effort fait après de nombreuses recommandations par le pôle Axelera. Ce qui a été présenté tout à l'heure me semble extrêmement intéressant et mériterait d'être développé dans d'autres pôles. Donc je crois que c'est une avancée importante qui a été faite.

La Région soutient fortement ces questions. Notamment, je vous signale que nous avons financé, auprès d'un syndicat de la région Rhône-Alpes, une étude sur : comment peut-on, dans ce contexte un peu mouvant, penser le dialogue social un peu différemment. De même, nous allons

financer, auprès d'un autre syndicat, un colloque qui aura lieu au mois de mai, qui portera sur la question de la recherche entreprise et la question du dialogue social.

Concernant la réponse aux interrogations des collectivités territoriales, il est vrai que la proximité fait que l'on se tourne tout naturellement vers les collectivités locales. Et je pense qu'au niveau de la Région, il y a du répondant. En effet, nous disons depuis longtemps, que nous voulons promouvoir en Rhône-Alpes une économie de la connaissance, c'est-à-dire qui fonde son développement sur la recherche, les savoirs et les savoir-faire. Pour nous, c'est fondamental dans un contexte particulièrement difficile, un contexte que l'on connaît, celui de la mondialisation. Il nous semble que la manière d'être offensif dans le cadre de la mondialisation est justement de penser cette affaire en termes d'économie de la connaissance avec les conditions que j'évoquais précédemment.

L'économie de la connaissance suppose des potentiels scientifiques particulièrement performants, un système de transfert également efficace qu'il soit public ou privé ; puis, cela a peu été abordé, sauf au détour d'une phrase, la question de la formation des hommes et des femmes. Mme Christiane Puthod en parlera certainement dans son rapport. C'est une question évidemment fondamentale.

Néanmoins, et je terminerai sur ce point, il existe des limites à cet exercice car, en effet, la France n'est pas l'Allemagne. Les Régions françaises n'ont pas les pouvoirs et les moyens dont disposent les Régions d'Allemagne ou d'Espagne. Un exemple, que j'ai cité dans l'atelier, le Bade-Wurtemberg, Région allemande comparable à celle de la Région Rhône-Alpes en termes de potentialité, a un budget de la recherche et l'enseignement 13 fois supérieur à celui dont je dispose. Il représente légèrement plus que le budget global de la Région Rhône-Alpes. Donc on voit bien les limites de l'exercice. Cependant, nous gardons le moral car, grâce à mon expérience, je sais que, même avec des moyens parfois limités, qui sont limités, trop limités, si on a de bonnes procédures, on peut tout de même avoir en effet de levier, même si l'on n'agit pas de manière directe et massive. L'effet de levier est important et c'est ce que nous essayons de développer dans les politiques que nous menons.

Dans ce contexte-là, il faut développer les bonnes procédures et mieux les faire connaître, l'expérience de ce matin prouve qu'elle ne le sont pas suffisamment actuellement.

En outre, je voudrais dire que nous sommes face à des enjeux importants, dans une concurrence devenue mondialisée, c'est une banalité de dire cela. Toutefois, qu'on le veuille ou non, nous sommes dans ce bateau-là. Il faut donc voir comment on peut essayer de s'en sortir.

Pour une industrie traditionnelle, comme la chimie, même si des performances particulièrement intéressantes ont émaillé la vie de la chimie en France, il faut des changements profonds car ils sont évidemment nécessaires. Et je pense que trois éléments sont essentiels pour assumer et mettre en œuvre ces changements profonds.

Le premier, c'est le lien recherche/entreprise pour améliorer la compétitivité. Le deuxième, et j'y insiste beaucoup, c'est l'association de l'ensemble des forces sociales à cette démarche-là. En effet, on ne peut pas développer une telle démarche politique sans qu'il puisse y avoir, non pas un consensus, mais au moins, dans un cadre donné, des échanges, des améliorations, des incitations qui viennent des uns et des autres. Je crois que c'est essentiel.

Le troisième élément important, mentionné ce matin par M. Laurent, c'est le temps pour s'adapter. Personne ne réfute le changement. Bien sûr le changement, c'est la nature même. Mais encore faut-il, devant des drames sociaux qui peuvent apparaître, laisser du temps aux personnes, aux institutions, aux entreprises pour s'adapter. C'est l'un des enjeux majeurs, qui n'est pas du domaine de la Région, du domaine des acteurs que nous sommes, mais des questions essentielles de stratégie industrielle.

Pour conclure, nous ne manquons pas de volonté, de la part de chacun des acteurs, pour faire évoluer ce dispositif, cette industrie. Cela a été abondamment cité ce matin dans les différents ateliers. Mais nous avons aussi des moyens à mobiliser, des moyens à la fois privés et publics. Je pense que sous ces conditions nous pouvons être relativement, raisonnablement optimistes.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. MOCHON.- Merci pour cette synthèse.

Deuxième atelier, un sujet tout autre *Acceptabilité et gouvernance locales*. Je sais, Madame Blanchard, que le terme acceptabilité ne vous plaît pas beaucoup, enfin que vous le trouvez un peu maladroit. Cela fait partie des choses que j'ai entendues dans l'atelier. Je vous laisse présenter les conclusions de cet atelier qui portait sur un sujet très ouvert et presque nouveau.

Mme BLANCHARD.- Je ne pense pas que ce soit un sujet très nouveau. Même si on n'en parlait pas très ouvertement, ce débat existait, notamment le débat de la gouvernance, de la communication et de l'information.

Avant tout, nous avons replacé le groupe de travail dans son objectif, c'est-à-dire un travail collaboratif -on n'allait pas reprendre ce qui nous avait été exposé au préalable sans en tenir compte-. Effectivement, le terme acceptabilité est un peu maladroit, il est même un peu difficile dans la façon dont il s'écrit, mais on trouvera certainement d'autres termes.

Le débat était riche et fourni. Il a tourné autour de trois thèmes : la communication, la problématique foncière avec les Plans de Préventions des Risques Technologiques (PPR), et la gouvernance et son contenu. Tout cela relève effectivement de l'acceptation ou non par la population, ou même en interne, de la chimie. C'est justement à ce niveau qu'intervient le terme acceptabilité.

Le premier point, c'est de revaloriser l'image même de la chimie. Comme l'a dit mon collègue, M. Roger Fougères, certains points sont convergents entre l'innovation, la gouvernance et l'information, c'est-à-dire faire une véritable éducation à la chimie. Nous avons plutôt rappelé l'utilité sociale de la chimie, de la production jusqu'à l'utilisation finale, sachant qu'il existe une difficulté très importante, à savoir que l'utilisateur final de la chimie n'a peut-être pas forcément envie que l'on parle de la chimie dans ses produits. Surtout à une période où l'on revalorise le bio, dire que dans les cosmétiques et l'agroalimentaire, il y a de la chimie, cela fait toujours un petit peu désordre. D'où la complexité, finalement, de rappeler l'utilité sociale de la chimie.

Parler de l'utilité sociale de la chimie, c'est aussi revaloriser tout ce qui englobe l'emploi et la formation, notamment auprès des jeunes. Certains des participants de l'atelier -ou même en plénière-, ont évoqué le

fait que des mères de famille ne voudraient pas que leurs enfants travaillent dans l'industrie chimique. Toutefois, certains y ont travaillé et sont toujours vivants. Il faut donc mettre tous les garde-fous possibles et imaginables pour éviter les drames qui ont pu se produire, dont tout le monde a conscience.

Le point suivant de cette communication, c'est la transparence des informations sur le fonctionnement des sites, donc rétablir la confiance entre les acteurs, que ce soient les collectivités territoriales, les entreprises, les riverains et les consommateurs pour justement compenser ce déficit d'image, dont tout le monde a conscience.

Par ailleurs, cette communication passe par deux types d'appropriation : l'appropriation individuelle par l'intermédiaire du salarié. Effectivement, si le salarié peut exposer à l'extérieur que tout se passe bien dans son entreprise sur le plan de la sécurité, des process, de la santé et des conditions de travail, il est un excellent témoin pour faire accepter l'activité à l'extérieur, au sein de son propre cercle de référence, mais aussi au-delà même du territoire.

En revanche, l'appropriation territoriale est un peu plus difficile. En effet, on a pu noter que bon nombre de riverains des entreprises n'étaient pas forcément des salariés des entreprises. Et ils avaient plutôt pour vocation, dans le doute et par manque d'informations, de vouloir la fermeture des entreprises et non leur maintien. Il faut donc se servir d'autres réseaux, d'autres relais, comme les contrats locaux de développement, pour expliquer et informer les implications de la chimie sur un territoire.

Voilà pour l'information à l'extérieur.

Une autre nécessité s'est fait jour : la communication entre les entités et les groupes, ne serait-ce que pour faire des échanges de bonnes pratiques. Il faut donc faire un travail en réseau. Le « réseautage » est un excellent moyen de communication des grandes plates-formes, bien que certaines communiquent déjà, je leur fais confiance. Cependant, les réseaux des PME-PMI ont peut-être besoin de structurer un réseau pour savoir comment ils fonctionnent, d'autant que la plupart sont des sous-traitants. Donc il faut les mettre dans la boucle de la revalorisation de l'activité chimique.

Bien évidemment, il faut tirer les leçons des PPRT qui sont déjà validés. C'est effectivement une problématique importante que j'exposerai dans mon deuxième point.

Dès lors que l'on parle de communication, de sites, d'échanges, de mutualisation, cela nous amène à parler d'écologie industrielle ou d'intelligence territoriale. Sur ces sujets, la Région s'investit aujourd'hui, notamment sur la zone de Salaise-sur-Sanne et sur une autre zone au sud de Lyon.

Le deuxième point abordé, c'est la problématique foncière, notamment avec les PPRT. Toute cette problématique territoriale est très difficile à gérer puisque les acteurs n'ont pas le même rapport, ni au temps, ni aux mêmes intérêts directs. Même si les intérêts directs des uns peuvent devenir les intérêts directs des autres dans le temps, sous le feu de l'action, on a parfois des difficultés à se coordonner, les industriels ayant des préoccupations d'investissement et les collectivités territoriales des préoccupations d'aménagement spatial de leur territoire.

À ce titre, il a été évoqué très fortement la lourdeur et la longueur des phases préliminaires des PPRT qui contraignent très fortement les entreprises dans leur développement. D'où la nécessité, évoquée lors des débats, de mettre en relation les acteurs économiques, les acteurs territoriaux et les collectivités locales pour avoir une vision plus globale du territoire, sachant que les PPRT et l'action des uns comme des autres peuvent impacter très fortement le prix du foncier avec le problème du délaissement et le problème des extensions de l'un comme de l'autre.

Le troisième point, c'est le problème de la gouvernance et de son contenu. Il existe effectivement des outils réglementaires de gouvernance appelés CLIC qui fonctionnent bien, toutes proportions gardées. Il a été souhaité que ne soient pas ajoutés des niveaux de concertation supplémentaires au niveau de concertation institutionnelle, que sont les CLIC, et au niveau de concertation non institutionnelle, qui sont les Comités de Bassin d'Emploi, malgré leurs limites. Donc, finalement, il faudrait essayer de trouver une structure intermédiaire, style autorité administrative indépendante, je dis bien « indépendante ». Là encore, cela commence à effleurer l'esprit de certains entre nous, peut-être même dans le cadre du Grenelle de l'environnement, mais on n'a pas encore trouvé de solution miracle. Peut-être que l'on en trouvera une, je le souhaite de tout cœur.

En tout état de cause, les CLIC qui existent aujourd'hui, qui normalement sont des espaces de concertation et d'information, doivent être aussi des espaces de concertation et non pas simplement d'information. Il faut donc revaloriser les CLIC dans leur condition initiale.

Autre démarche évoquée qui semblerait pouvoir être mise en œuvre très rapidement, ce sont les dispositions de la loi Bachelot, les comités d'experts sur les risques industriels. Reste à monter tous ces comités, mais cette démarche peut être suivie sans aucune difficulté.

Autre point fortement lié aux problèmes de la gouvernance, c'est la meilleure information des acteurs sur l'environnement de la chimie. En effet, on a parlé de chimie, mais on n'a pas parlé de l'environnement de la chimie. Dans le domaine de la logistique, le problème des transports a été l'un des points abordés avec le transport des matières dangereuses. Plus spécifiquement, la demande était de rendre fiables et sécurisées les modalités de transport, notamment celles du fret ferroviaire et, sur ce point, la Région peut avoir une implication tout à fait pertinente.

En outre, nous avons eu de nombreuses questions redondantes. Donc, la seule remarque que je puisse faire c'est que même si c'était un petit site, alors que la pression sociale et la demande légitime de la population portent sur les impacts environnementaux et les impacts santé environnement, cela n'a pas été largement évoqué, ou du moins peu abordé par le biais de questions relatives aux risques. De ce fait, soit c'est quelque chose de totalement acquis, soit cela a été abordé dans d'autres ateliers.

En tout état de cause, concernant la gouvernance et l'information, il faut savoir que la Région s'est positionnée très fortement sur cette gouvernance et cette information puisqu'elle participe une CLIC particulière, celle du suivi environnemental global de Salaise-sur-Sanne, que j'ai rappelé au cours de l'atelier. C'est une commission assez exemplaire par les intervenants, puisque c'est une commission de site qui étudie l'ensemble des interactions des entreprises sur la population, c'est-à-dire les effets sanitaires et environnementaux. Il faut, je crois, que son caractère d'exemplarité, notamment dans les informations communiquées, soit développé au sein des autres sites. Cet aspect peut apporter de la gouvernance et de l'information pour l'ensemble de la population, sachant que n'adhèrent pas forcément à ces commissions que les riverains, mais les associations de protection de l'environnement qui manquaient cruellement dans notre atelier de ce matin.

Concernant l'information et la communication, nous avons entrepris dans le cadre de la politique de management de l'environnement toute une action visant à donner de l'information des entreprises avec nos partenaires privilégiés, tels que les consulaires ou l'ADEME. Par ce biais,

nous pouvons donner une information et agir sur le risque environnemental et le risque chimique puisque, dans le cadre des financements des écotechnologies, nous finançons la substitution de produits ayant un effet à la fois sur les impacts environnementaux et la santé au travail.

Dernier point abordé, la culture du risque. La Région s'est fortement positionnée sur ce point puisqu'une délibération a été prise l'année dernière sur le risque et la mise en place d'une véritable culture du risque avec de l'éducation aux risques et des comités d'experts. Même si la Région n'a aucune compétence en la matière, elle a souhaité associer à l'environnement cette notion du risque pour justement disséminer vers le social, vers l'habitant, toute cette culture qui manque cruellement.

Pour terminer, je ne parlerai pas du développement durable, mais de mon « *petit dada* » en la matière. Étant dans l'application de l'ISO 26000, il serait bon que l'on s'interroge sur l'acceptabilité de ces dispositions et que certaines collectivités -parce que cette norme s'adresse aussi aux autorités publiques et à certaines entreprises ici présentes-, puissent adhérer en précurseur, comme cela a été fait avec le SD21 et l'ISO 14001.

Merci.

(*Applaudissements*).

ATELIER EMPLOI-COMPETENCES ET FORMATIONS

M. MOCHON.- Troisième atelier, *Emploi, compétences et formations*, un vaste champ dans lequel tous les sujets ont été abordés.

Mme PUTHOD.- Tous les sujets ont été abordés. Notre atelier a joué complet puisqu'il comptait une centaine de participants. Il a été riche, passionné et passionnant, car dans cet atelier a été abordée une question essentielle : celle des hommes et des femmes qui font l'entreprise, les directions et les salariés. Donc, quand on aborde de ce genre de question, c'est forcément passionné.

Je vais faire un compte rendu en trois points. D'abord, des constats sur notre chimie Rhône-Alpes, il serait bien de se les redonner en quelques mots ; ensuite, des paroles fortes dites par le groupe qui donnent

lieu à des orientations ; et enfin, un troisième axe, les pistes de travail évoquées.

Dans le constat, on peut d'ores et déjà dire que la chimie est l'une des branches la plus importante de notre région. C'est la plus importante de notre économie. Toute la filière est présente en Rhône-Alpes, ce qui est un bel atout. Puis, c'est la clef de voûte de l'économie régionale. Cela a été dit, mais il est bien de le répéter : la chimie travaille pour la plasturgie, le textile, la métallurgie, la mécanique, y compris la filière bois/papier/carton. La chimie, c'est tout cela et il existe une résonance sociale et intersectorielle très forte. C'est un premier constat.

L'autre partie du constat est que la chimie est une histoire de la région. La région Rhône-Alpes est le berceau de la chimie. La chimie a puisé ses ressources dans ses territoires. Aujourd'hui, cette histoire a évolué puisque des groupes sont devenus des groupes mondiaux, mais dont la base historique était Rhône-Alpes.

Les grands groupes ont structuré nos paysages et nos territoires rhônalpins. Comme on l'a vu ce matin, on a 5 à 6 grands bassins et, eu égard à cette histoire, je crois que cela donne la pesée de la responsabilité de ces groupes vis-à-vis des territoires, des hommes et des femmes qui font le territoire. C'est un constat qu'il me paraissait important de faire.

Dire qu'aujourd'hui la chimie, ce sont les grands groupes, mais pas seulement -cela, nous y tenons absolument-. C'est aussi, en effet, une kyrielle de petites et moyennes entreprises ; 63 % des emplois de la chimie sont des emplois dans les PME. Il faut avoir cela à l'esprit, même s'il y a un effet de sous-traitance important, 27 000 salariés dans notre région.

Ensuite, une caractéristique vraie en Rhône-Alpes mais pas partout : 29 % des emplois sont des emplois féminins. C'est une particularité de Rhône-Alpes et, comme on l'avait très peu abordé et que nous sommes très peu présentes cet après-midi, je voudrais quand même dire que c'est un atout considérable.

100 000 emplois en Rhône-Alpes vivent de la chimie. On dit : un emploi chimie = trois emplois induits. Il existe donc une forte interdépendance avec d'autres secteurs.

Dans ce constat, on a évoqué des chocs, le choc de la pérennité des activités et des sites. Je répète ici, car cela me paraît important, ce que j'ai dit dans l'atelier ce matin, et ce que le Président a dit dans son propos liminaire sur des cas particuliers. Je pense notamment à Roussillon, Jarrie

et Pont-de-claix : nous allons prendre des dispositions particulières pour regarder ces dossiers dans le détail.

Nous allons avoir aussi un choc considérable, mais somme toute ce n'est pas propre à la chimie, à savoir : des départs massifs à la retraite. En effet, un tiers de départs à la retraite dans les 10 ans, ce sont 9 000 emplois. Donc la question de ces départs entraîne celle des remplacements. Puis, il y a l'accélération des mutations économiques.

Dans les constats, on a aussi abordé, comme l'ont fait mes collègues, l'attractivité des métiers. Somme toute, je ne veux pas dire que c'est moins pire qu'ailleurs, mais on a un vrai problème partout dans l'industrie. De plus, compte tenu des caractéristiques de cette industrie : le temps continu, l'organisation du travail -beaucoup ont parlé de la pénibilité-, pour notre part, nous n'avons pas parlé des mères de famille, mais des pères qui n'aimeraient pas que leurs enfants aillent travailler dans la chimie. Donc cela passe clairement par une mise en valeur de ces métiers.

Cela pose aussi une autre question, comme l'ont connue d'autres secteurs. Par exemple le bâtiment a eu, vous le savez, pendant de nombreuses années de vrais problèmes de recrutement et d'attractivité. Or, dans les métiers du bâtiment, les partenaires sociaux ont su construire du dialogue social au niveau national et ont travaillé sur les conditions de travail, la reconnaissance des qualifications, les rémunérations. Il me paraît donc important de le relever, même si j'allais dire que ce n'est pas trop mon problème, mais le problème des partenaires socioprofessionnelles.

Concernant les paroles fortes et les orientations, une parole très forte, qui n'est pas non plus propre au secteur mais particulièrement dite aujourd'hui, c'est : comment travailler sur la sécurisation des parcours professionnels des salariés de la chimie. Nous avons évoqué, parce qu'il se pose un vrai problème d'utilisation, les outils de formation qui existaient d'ores et déjà et qui sont très peu utilisés. Nous avons parlé du passeport formation -là, nous avons un atout assez considérable- ; du Droit Individuel à la Formation (DIF) ; de la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE), qui relèvent de discussions dans les entreprises au niveau de la branche.

Il est apparu que nous devons travailler sur la question des ressources humaines, en étant beaucoup plus dans l'anticipation. Et il faut que nous travaillions ensemble avec l'académie, présente tout à l'heure, et l'université. Le plan régional des formations a également été évoqué, où siègent les partenaires sociaux. Et, concernant, l'université, avec ou sans la

réforme Péresse, de toute façon, il faudra tisser des liens avec l'industrie. Cela a été une parole assez forte.

Dans ce secteur, sur des questions de formation, je crois qu'il convient de juxtaposer tous les outils. Nous avons un vrai problème, celui de la cohérence. Donc nous avons vraiment besoin de travailler ensemble et en complémentarité.

Une parole forte a également été dite comme une nécessité, à savoir : travailler au niveau territorial et intersectoriel ces questions de gestion de ressources humaines et de gestion prévisionnelle emploi et compétence.

Voilà, en ce qui concerne les paroles fortes de l'atelier.

Ensuite, il y avait l'idée tout de même d'anticiper, pour mieux intervenir, connaître, comprendre et proposer. Ce qui nous amène à une piste qui nous a paru intéressante à creuser, c'est le Contrat d'Étude Prospectif (CEP) au niveau national sur la chimie aujourd'hui. Ce contrat est sorti voici peu de temps et il a semblé opportun qu'à l'échelle de Rhône-Alpes, on puisse décliner ce CEP national. Ce seraient des données qui nous permettraient de mieux appréhender les choses.

À plusieurs reprises, les intervenants du groupe ont eu une proposition qui fait consensus. C'est l'idée que l'on puisse mettre en place en Rhône-Alpes une instance de dialogue social à l'instar de ce qui se fait déjà dans plusieurs professions comme dans le textile ou la plasturgie. Et cela devrait d'ailleurs également se faire dans le cadre du contrat sectoriel Economie Sociale et Solidaire, et du contrat avec les artisans.

Il me semble intéressant de mettre en place un Comité Stratégique et Prospectif, en tous les cas un lieu qui nous permettrait d'avoir un espace de dialogue régional, et qui permettra -c'est une demande de nombreux intervenants-, de faire vivre la dynamique de la conférence et de pérenniser la démarche engagée. Cette démarche se passe à un moment, mais elle appelle des suites.

Dans ce cadre, cet espace de dialogue social permettrait de travailler sur la connaissance et l'observation des métiers, de revenir sur les questions de formation, de communication, et naturellement de la gestion prévisionnelle emploi et compétence.

Puis, M. Allenet a annoncé un certain nombre de choses sur le pôle de compétitivité Axelera. Je crois que le travail sur la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) est tout à fait l'action qu'il faut

avoir dans les pôles de compétitivité. En effet, l'un des aspects essentiels, c'est comment on travaille en anticipation sur les compétences et les métiers dont on aura besoin dans les projets présentés précédemment.

Voilà pour la deuxième piste de travail.

La troisième piste, c'est un besoin de recrutement, on l'a vu : un tiers de départs à la retraite, soit 9 000 emplois. Donc nous avons vraiment besoin de travailler sur plusieurs aspects.

Tout d'abord, comme il existe un besoin de recrutement, nous avons eu des discussions à l'occasion des travaux de ce groupe en amont et une piste de travail est apparue avec l'Union des Industries Chimiques sur le recrutement et l'ouverture aux demandeurs d'emploi. C'est un projet intéressant qui nous semble utile. Ce projet, proposé par la profession, propose de travailler sur les habiletés sociales. Pour notre part et notre compétence en matière de formation professionnelle, c'est un projet intéressant à reprendre.

Ensuite, la question de la gestion des âges. La question des seniors a été abordée, en disant que dans cette profession il y a la nécessité de dialoguer -mais là encore, entre partenaires sociaux et cela ne nous regarde pas-, et de travailler sur cette question des âges et de la pénibilité. Quand on regarde les statistiques, vous savez parfaitement que les personnes en poste continu vivent moins longtemps. C'est donc une question assez essentielle.

Concernant les seniors, il y a peut-être une autre piste à travailler, celle du tutorat. Comme on l'a dit tout à l'heure, avec les départs à la retraite, il y a aussi des départs de savoir-faire et de savoir-être qui sont très importants. Nous pourrions donc travailler sur quelque chose d'intéressant en lien avec l'apparition de nouveaux emplois.

Nous nous sommes également interrogés sur les nouveaux métiers, naturellement, Axelera, pôle chimie et environnement, donc tous les métiers liés à l'environnement. De plus, un intervenant est revenu sur des métiers un peu intersectoriels. La fermeture de l'atelier qui fabriquait l'acide fluorhydrique implique le transport de matières très dangereuses qui arrivent dans la vallée du Rhône. Sans doute y a-t-il des métiers de transport, des métiers de logistique qui pourraient être à travailler, à inventorier.

En quatrième proposition, il nous a semblé que compte tenu de la particularité de la chimie rhônalpine et du fait que 63 % des salariés sont dans les PME, donc qu'il existe une kyrielle de petites et moyennes

entreprises, nous pourrions beaucoup travailler sur les territoires. Vous savez que la Région a mis en place les Contrats Territoriaux Emploi Formation (CTEF) ayant pour vocation de travailler sur la gestion prévisionnelle emploi et compétence. La Région a mis en place un dispositif qui vise à sécuriser les parcours professionnels. Nous pourrions, à partir des bassins chimiques concernés, travailler cette question de la gestion prévisionnelle emploi et compétence. C'est un outil qui répond à la taille des petites et moyennes entreprises, sachant que, bien évidemment sur cette question, gestion prévisionnelle emploi et compétence, dans les grandes entreprises, il y a les négociations obligatoires.

Pour conclure, je dirais que nous avons en Rhône-Alpes, ensemble à relever le défi de l'anticipation des mutations, de la gestion prévisionnelle emploi et compétence et de la gestion des ressources humaines. M. Laurent, de la Confédération européenne des syndicats, disait ce matin que le dialogue social était une valeur ajoutée forte. Donc la proposition émanant du groupe est que nous avons besoin d'un dialogue social renforcé et je crois que c'est une volonté de tous. M. Gagnaire va travailler sur l'ensemble de cet aspect et je crois que nous aurons fait un pas de géant quand nous passerons du dire au faire.

(Applaudissements).

M. MOCHON.- Je vous remercie tous les trois. J'invite M. Jean-Louis Gagnaire à venir en tribune pour passer « *du dire au faire* ». J'invite également M. Papazian, M. Allenet, M. Eldin, M. Repellin, M. Nivon et M. Guignard pour conclure.

Monsieur Jean-Louis Gagnaire le cap vient d'être donné ou rappelé : « *Passer du dire au faire* ». Tout le monde dans cette journée, un peu comme cela a été le cas pour le Grenelle si on peut garder le parallèle, s'est interrogé sur ce qui va suivre.

Cette conférence, c'est une première, une initiative dont l'origine a été expliquée ce matin. Elle s'est tenue aujourd'hui avec des types de discussions, d'échanges que l'on n'a pas l'habitude de voir, que l'on n'a pas forcément l'habitude d'avoir non plus. Un certain nombre de points ont été évoqués, un certain nombre de sujets sur lesquels -et c'est pour cela que l'on a demandé à différents intervenants de venir en tribune-, des propositions et des idées ont été lancées.

Je vous propose, de manière très méthodique, de reprendre ces propositions les unes après les autres, du moins les grands sujets.

Le premier sujet a été de renforcer le dialogue social. Il a été finalement l'un des éléments fondateurs de cette conférence. Qu'est-ce que l'on a dit sur ce sujet ? Qui pourrait être concerné ? Comment peut-on dire que des choses nouvelles vont se faire dans les semaines, les mois qui viennent ?

M. GAGNAIRE.- Je crois tout d'abord qu'il faut revenir à la genèse de cette conférence.

Le secteur de la chimie suscite un certain nombre d'inquiétudes, en même temps génère aussi beaucoup d'espoirs, notamment à travers les pôles de compétitivité. Il est donc nécessaire de renforcer le dialogue social dans un secteur où il n'existait pas forcément de la même manière que dans d'autres secteurs, comme le textile ou la plasturgie.

Beaucoup de choses ont été dites aujourd'hui, ainsi qu'à l'occasion des comités de pilotage. Nous avons pu voir apparaître l'idée d'un Comité Stratégique et Prospectif -inspiré de ce qui se passe dans le textile et la plasturgie, Mme Christiane Puthod y a fait allusion-, aussi la nécessité d'avoir un dialogue entre l'UIC (Union des Industries Chimiques) et les

organisations syndicales des salariés, un espace de dialogue régional –nous nous situons bien sur le champ régional et non national-. Et je crois que notre Région veut expérimenter des choses sur le champ du dialogue social. Notre travail a d'ailleurs commencé en 2004 avec une conférence régionale de l'emploi. Nous sommes donc bien dans un espace régional, ce qui permet d'aller plus vite que d'autres territoires et d'autres régions. Il s'agit, par conséquent, de faire vivre une dynamique au-delà de la conférence et de pérenniser la démarche d'aujourd'hui.

Bien que cette démarche soit innovante pour le secteur, je pense que la journée d'aujourd'hui n'était pas gagnée d'avance, dans la mesure où chacun arrive avec des postures de départ pouvant être différentes. Mais en même temps, j'observe que presque tous les participants sont restés jusqu'à la fin et c'est de mon point de vue extrêmement positif. C'est déjà le début de quelque chose, sachant que, depuis le mois d'avril 2007 que nous avons commencé les comités de pilotage sur la conférence, j'ai observé un certain nombre de choses.

Donc c'est une proposition que nous avons pointée en tant que Région, mais il appartient évidemment aux principaux intéressés de confirmer la validité ou non de cette démarche.

M. MOCHON.- Sur ce sujet, la mise en place d'un Comité Stratégique et Prospectif, côté organisations syndicales, une réaction, un retour ? Je donne la parole à M. Eldin.

M. ELDIN.- Merci.

Effectivement, nous avons bien compris, les uns et les autres, que compte tenu des défis à relever, nous avons besoin d'avoir un dialogue social économique, et non pas simplement social pour le social qui est souvent un dialogue de sourds. Il faut dépasser le dialogue de sourds par un dialogue qui traite de divers sujets, souvent divergents, que rencontre l'industrie chimique. Donc il faut des interlocuteurs reconnus. Comme vous l'avez dit, dans le textile, dans la plasturgie, cela fonctionne. Il est vrai que la chimie est un peu différente par la taille, mais nous pensons que cela devrait fonctionner.

Les organisations syndicales -au nom desquelles je m'exprime-, souhaitent la mise en place d'un Comité Stratégique et Prospectif. Cela veut dire que les aspects de stratégie -dont on a peu parlé dans cette conférence mais qui étaient toujours présents-, les aspects de prospective, de veille anticipative doivent être au centre des discussions, des échanges à venir. Ce

n'est pas un lieu de négociations, il faut être clair, mais un lieu qui réunirait, qui réunira, souhaitons-nous, la branche et les organisations syndicales dans des échanges réguliers et constructifs permettant de répondre aux problèmes posés.

Je ne vais pas entrer dans le détail, mais je vais donner quelques points qui pourraient être, au regard de ce qui se passe dans le textile, les sujets à traiter dans ce Comité de Stratégie et Prospective, étant entendu que dans un premier temps, il faut apprendre à travailler ensemble, à se connaître et à se reconnaître, et à s'accepter. Ce n'est pas rien de le dire.

Ensuite, je vais citer quelques exemples, certains ont d'ailleurs été cités : une démarche de contrat d'étude prospective et contrat d'objectif formation, le rôle et la place des PME, la sous-traitance, l'avenir du vapocraqueur de Feyzin, qui n'a pas été évoqué à ma connaissance. En effet, autour de ce vapocraqueur, que se passe-t-il ? Nous avons, sur ce sujet, rencontré des personnes de Feyzin qui ont des idées intéressantes. Si l'une de ces personnes est présente dans la salle, elle pourrait peut-être nous les exposer.

Nous pensons que ce Comité Stratégique et Prospectif pourrait être informé sur les choix stratégiques en projet et les choix industriels en projet, sur le respect de l'environnement -qui a beaucoup été abordé, mais on ne peut pas passer à côté-, sur les conditions de transport dangereux, sur la communication, etc.

Voilà un certain nombre de sujets qui devraient préoccuper le Comité Stratégique et Prospectif, surtout dans le temps. C'est un plan de travail qu'il faut construire ensemble pour plusieurs années.

M. MOCHON.- Monsieur Papazian, côté UIC ?

M. PAPAZIAN.- Avant de répondre favorablement à cette invitation, j'aimerais situer dans quel contexte nous pouvons travailler ensemble.

En octobre 2005, à l'occasion des rencontres parlementaires sur la chimie, un rapport intitulé Chimie et Société ou encore Rapport Garrigue, du nom du député M. Garrigue, a été présenté. C'est un excellent recueil de préconisations au soutien de la prospérité de l'industrie chimique en France et je vous encourage à lire ce document. Dans ce recueil, on trouve, de mémoire, 29 préconisations, propositions qui touchent à la gestion prévisionnelle des emplois, à l'innovation, aux pôles de compétitivité, etc.

Une des propositions du rapport Garrigue était la mise en place d'un Comité d'Orientations Stratégiques de la Chimie (COSIC). Ce comité a repris un certain nombre de ces propositions, auquel est venu s'ajouter le Grenelle de l'environnement et, là, je ne vais pas revenir sur les engagements de l'industrie chimique.

Tout cela pour vous dire que le contexte macroéconomique régional n'est pas détaché du contexte macroéconomique national. Dans les propositions du rapport Garrigue, on trouve aussi le prix de l'accès à l'énergie, décision qui se prend au niveau national et non au niveau régional.

Cela étant, le Président, M. Queyranne a ouvert les 2^{èmes} États Généraux de la Chimie, le 25 janvier 2007, dont le thème fédérateur et ambitieux était *Porter un autre regard sur la chimie*. Il a réaffirmé son souhait de garder une chimie forte en Rhône-Alpes, en accompagnant les entreprises pour conforter les positions de Rhône-Alpes et leur assurer compétitivité et pérennité.

Forte de tout cela, l'Union des Industries Chimiques Rhône-Alpes n'est pas opposée à la mise en place, à titre expérimental, d'un comité d'échanges à caractère stratégique et prospectif entre l'Union des Industries Chimiques, que je représente, 165 adhérents à l'UIC Rhône-Alpes, et les syndicats de salariés. Effectivement, je le vois comme un lieu de discussions, d'échanges sur les opportunités et menaces qui pèsent sur notre profession.

M. MOCHON.- Troisième partenaire possible, annoncé comme intéressé, ou souhaitant s'impliquer dans la mise en place de ce Comité Stratégique et Prospectif : l'État. Côté DRIRE, Monsieur Guignard, vous pouvez peut-être nous parler du CEP (Contrat d'études prospectives) ?

M. GUIGNARD.- Très clairement, l'État, plus particulièrement la DRIRE, administration à vocation technique, n'a pas à s'immiscer dans les rapports sociaux. En revanche, dès que l'on parle d'information et de stratégie, nous avons des éléments à apporter, des échanges. Donc, si nous pouvons être facilitateurs, nous sommes présents et nous répondrons présents.

Effectivement, il a été évoqué un certain nombre de questions sur l'avenir de la chimie. M. Papazian a d'ailleurs évoqué un certain nombre de points (l'accès à l'énergie, l'encadrement réglementaire) qui sont tout à fait déterminants pour le développement futur de l'industrie chimique.

Le rôle de l'État, en ce qui concerne la Direction Régionale de l'Industrie, c'est clairement de faire en sorte que nous puissions disposer d'une industrie qui soit à la fois performante et respectueuse de l'environnement et qui travaille bien dans les perspectives que nous identifions aujourd'hui, issues du Grenelle. C'est un point important qui exige un certain nombre d'évolutions, qui seront conduites par les opérateurs de la chimie -nous avons demandé des investissements- mais qu'il faut pouvoir parfaitement accompagner et faciliter. Sur ce point, l'État sera à vos côtés, nous serons tous ensemble pour pouvoir œuvrer à la prospérité et au développement de la chimie en région Rhône-Alpes.

M. MOCHON.- Toujours dans ce chapitre, renforcer le dialogue social, deuxième sujet évoqué, qui semble faire l'objet d'un développement possible : l'implication des organisations syndicales dans Axelera. Monsieur Allenet, je vous laisse la parole et nous la redonnerons à M. Eldin, bien entendu.

M. ALLENET.- Concernant l'implication, je crois que j'ai fait part, lors de mon intervention, des ouvertures que nous avons faites au mois d'octobre aux organisations syndicales représentatives. Je pense que c'est un grand pas en avant.

Il est vrai que jusqu'à présent, nos concertations avaient lieu essentiellement au CESR, plus particulièrement à la commission PERIC. Sur ce point, nous avons fait une ouverture à la participation de l'animation du pôle sur des thématiques qui me semble effectivement complètement en phase avec les enjeux et les souhaits des syndicats, c'est-à-dire l'image dialogue et engagement sociétal et toute la partie formation et gestion prospective des emplois et des compétences.

Je dis *prospective* parce que nous nous situons bien dans la gestion prospective, dans l'interférence entre la recherche et le développement, les programmes que nous sommes amenés à développer à l'intérieur du pôle, et leurs incidences sur l'emploi et les compétences. Nous n'allons pas nous substituer à qui que ce soit car il est important que chacun sache bien ce qu'il a à faire.

M. MOCHON.- Merci.

Côté syndicat, Monsieur Eldin, c'était une demande ?

M. ELDIN.- Effectivement, c'était une demande. M. Allenet fait référence à la réunion du 25 octobre, j'y reviendrai. Nous considérons qu'il y a un pari à faire et à gagner.

Avant de parler d'Axelera, je voudrais dire que les choses bougent dans cette région concernant les pôles de compétitivité avec la nécessité de se concerter, la nécessité de transparence, la nécessité de dialogue social et sociétal.

Une rencontre a eu lieu récemment avec le pôle Lyon Biopôle, d'autres doivent suivre. Avec Minalogic, un travail est également fait ; avec le pôle Trimatec, sur lequel un collègue est intervenu ce matin, les choses se font. On sent qu'il y a une avancée, que les choses bougent. Je rappelle que 2008 est une année de bilan et d'évaluation. Je ne pense pas que ce soit la raison essentielle, mais une vraie volonté se dégage et c'est bien.

Certes, le dialogue avec les syndicats est encore trop faible, mais la journée d'aujourd'hui a montré que ce pouvait être positif et qu'il pouvait y avoir des réussites à apporter. En effet, la réussite passe aussi par la place des hommes et des femmes dans ce type d'instrument.

Nous considérons que le pôle Axelera doit être un des leviers régionaux essentiels du développement de la filière à travers ses projets et ses objectifs.

Au niveau de l'implication des PME, même s'il y a une avancée, on se rappelle quand même les chiffres indiqués par M. Fougères : un potentiel de 3 000 entreprises pour seulement 500 impliquées, il y a donc encore de la marge.

Nous avons proposé aux dirigeants du pôle Axelera, qui en ont accepté le principe, que nous puissions nous réunir une ou deux fois par an. J'ai entendu que M. Allenet avait dit une fois... Bon, une ou deux fois par an, il ne s'agit pas de se réunir pour se réunir. Nous nous sommes dit que tous les semestres en fonction des projets, il serait peut-être intelligent et intéressant de se rencontrer.

Nous avons pointé deux lieux de projet transversaux où nous pouvons apporter de la valeur ajoutée : le projet transversal emploi - gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ; et le projet transversal image - acceptabilité sociétale, auquel nous avons ajouté acceptabilité sociale (acceptabilité sociale et sociétale). Ces syndicalistes, il faut toujours qu'ils en ajoutent !

Sur ces deux projets transversaux, nous nous engageons à travailler, à apporter notre plus-value.

Alors que se passe-t-il ? Il se passe que le principe est acquis. Il existe dans ce pays, et c'est une de ses richesses, une pluralité syndicale,

avec cinq confédérations. Certes, ce sont des groupes restreints et on ne peut donc pas les agrandir à souhait. Il faut donc rester dans des groupes de travail pertinents, compétents, cohérents. Nous proposons, plutôt que de désigner un syndicat au détriment d'un autre, qu'à titre expérimental, une ou deux réunions puissent se faire et soient suivies d'une évaluation qui inviterait les organisations syndicales, les cinq confédérations.

Nous travaillerons, nous nous donnerons des règles de travail, en établissant ces règles et ces conditions du travail ensemble. D'ailleurs, en début d'année 2008, nous pourrions faire une réunion comme celle du 25 octobre, en se demandant : « *Pour travailler ensemble, dans ces groupes transversaux, quelles sont les règles, les conditions que chacun, non pas que les organisations syndicales, nous devons respecter ?* ».

Voilà, la proposition que nous faisons.

Merci.

M. MOCHON.- Monsieur Jean-Louis Gagnaire pour boucler le chapitre du dialogue social ?

M. GAGNAIRE.- Je me félicite qu'Axelera soit le premier pôle de compétitivité à faire ce type d'ouverture.

On s'aperçoit, en écoutant l'exposé de M. Allenet, qu'il y a une action sur la dimension RH, une dimension internationale, une dimension de responsabilité vis-à-vis des PME, et du réseau à générer et à animer dans le cadre du pôle de compétitivité. Je tiens à dire que sur les 15 pôles de compétitivité de la région Rhône-Alpes, ce n'est pas une généralité et c'est la raison pour laquelle l'initiative particulière d'Axelera est à saluer.

Je souhaite que nous soyons dans une approche extrêmement opérationnelle. Donc s'il y a une proposition avec deux représentations des organisations syndicales, je pense qu'il faut travailler sur ce standard, sinon nous risquons de partir dans une autre configuration qui ne serait pas celle d'un travail très opérationnel. Et, évidemment, chaque étape peut être évaluée et, évidemment, les deux organisations représentatives devront rendre compte aux autres ; mais, là, il appartiendra aux organisations syndicales de rendre compte aux autres et de travailler avec elles.

Néanmoins, nous sommes dans une configuration expérimentale et, si nous saturons les contraintes immédiatement, cela ne fonctionnerait pas. Donc il faut être extrêmement opérationnel et il faut rester sur la proposition d'ouverture faite par M. Allenet, à savoir : deux représentants pour une intersyndicale. D'ailleurs, je précise que c'est tout de même comme

cela que nous avons travaillé au début dans le comité de pilotage d'organisation de la conférence. Je crois que des organisations sont très légitimes puisqu'elles ont travaillé depuis le départ. Cela ne veut dire pas que les autres soient illégitimes, mais il me semble qu'il faut rester sur cette proposition d'ouverture, d'autant que vous serez observés par les autres pôles de compétitivité. Donc nous avons tous intérêt que cela fonctionne de manière que, sur les 15 pôles de compétitivité -même s'il y a un certain nombre d'approches et d'ouvertures dans le cadre d'autres pôles de compétitivité-, nous puissions mettre ce standard, qui est un standard européen. En effet, quand on regarde ce qui se passe chez nos voisins européens, on est dans cette forme de dialogue. Donc il faut trouver les bonnes formules.

À titre expérimental, je redis ma satisfaction de voir ce type d'ouverture. C'était quelque chose qui avait été demandé dans le cadre de la charte votée par l'assemblée régionale, il fallait des débuts de concrétisation. Aujourd'hui cela en est une et je ne peux que m'en féliciter.

Sur la dimension RH, il se pose aussi la question de la concertation renforcée avec la profession et la Région Rhône-Alpes en matière de formation, en particulier la formation professionnelle continue. Beaucoup de choses ont été dites sur le manque d'attractivité du secteur de la chimie. Il faut aborder cela sans tabou et il faut donc travailler sur ces questions. Mme Christiane Puthod a rappelé que dans le secteur du BTP, il y avait aussi eu une certaine désaffection sur certains métiers. Aujourd'hui, je crois que c'est un secteur qui remonte la pente. Il n'a pas de fatalité, cela se travaille et demandera beaucoup d'efforts. Ce travail implique que les uns, les autres soyons extrêmement engagés là-dessus. La Région a une responsabilité particulière du fait sa compétence sur la formation professionnelle. Mais, évidemment, nous ne sommes pas les seuls, l'UIC est concerné, Axelera, M. Allenet en a parlé. Donc je souhaite que nous puissions avancer sur cet aspect, mais il me semble avoir entendu, dans les propos des uns et des autres, un engagement sous-jacent par rapport à ces questions.

Je pense que nous pouvons passer au point suivant.

M. MOCHON.- Sauf si M. Papazian veut ajouter quelque chose ?

M. PAPAZIAN.- Tout à fait d'accord sur ce besoin de prendre en compte les besoins de la branche et d'optimiser encore au mieux les outils existants.

M. MOCHON.- Troisième chapitre, on a énormément parlé de l'accompagnement des PME et de la place des PME.

Au vu de tout ce qui s'est dit aujourd'hui, Monsieur Gagnaire, que mettons sur ce sujet ? Qui va être le plus concerné ? En effet, si on écoute bien, un certain nombre de gens, de structures ou d'entités font des choses du côté des PME ?

M. GAGNAIRE.- Il a été dit tout à l'heure que les PME tenaient une place essentielle, même si évidemment les grands groupes ont un rôle particulier ne serait-ce que parce qu'il y a des effets induits sur toute la branche de la chimie. Donc il ne s'agit évidemment pas de nier le rôle des grands groupes, mais la place des PME constitue une part non négligeable du secteur, même largement la moitié de ce qui se fait en Rhône-Alpes.

M. Roger Fougères a indiqué que 500 PME étaient impliquées dans les pôles de compétitivité sur le champ de la R&D, alors qu'il existe un potentiel de 3 000. Évidemment, ces chiffres ne concernent pas que la chimie, mais on voit bien le potentiel qu'il y a dans la branche de la chimie et combien on le mobilise mal. Et c'est peut-être une des particularités de notre pays.

Aujourd'hui, il y a une forme de découverte ou de redécouverte du rôle des PME, appelées « Gazelles ». Il y a beaucoup d'adjectifs ou de dénominations à propos des PME-PMI. Il est clair que ce qui fait la richesse de Rhône-Alpes, ce sont évidemment les grands groupes, mais aussi les PME. Si nous avons une balance commerciale plutôt très excédentaire par rapport au reste de la France, puisque le reste de la France est très déficitaire, c'est aussi parce que les PME occupent une place particulière.

Toutes proportions gardées, je crois que notre région s'apparente quelque part à un land allemand. Je dis bien *toutes proportions gardées* parce que nous ne sommes pas sur les mêmes budgets, sur les mêmes dynamiques ou sur les mêmes mobilisations de crédits de recherche. En tout cas, il faut qu'en région Rhône-Alpes, avec l'État, avec l'ensemble des acteurs, nous puissions effectivement accompagner les PME.

Il existe des actions particulières en direction des PME-PMI. Le programme de la sous-traitance concerne notamment des entreprises du domaine de la chimie, mais aussi des fournisseurs d'équipement, des entreprises qui assurent la maintenance des installations chimiques. Il y a donc tout un réseau qu'il s'agit de conforter et de faire accéder, par des

actions collectives, à un niveau supérieur pour confirmer la place de la chimie dans notre région, et évidemment sa place en France.

M. MOCHON.- Au vu des débats, plusieurs intervenants sont susceptibles d'apporter leur pierre dans les mois qui viennent à l'amplification de cet accompagnement des PME. Côté UIC, Monsieur Papazian je vous laisse la parole.

M. PAPAZIAN.- L'accompagnement des PME de la chimie est une priorité de l'UIC nationale, mais aussi de l'UIC Rhône-Alpes. Nous avons porté, par l'UIC nationale et l'UIC régionale, un certain nombre d'actions qui ont été cofinancées par l'État, la Région et la profession. Je citerai l'action Chimi'Innove, l'action REACH qui vient d'être acceptée récemment par la Région, l'action Processing. Un appel a été fait pour l'ISO 26000 ; nous verrons si quelque chose peut être fait sur ce point. Nous apportons aussi les compétences et le soutien aux PME dans le cadre du pôle de compétitivité Axelera.

Oui, en effet, nous sommes pour développer les PME et avoir des programmes ambitieux avec elles.

M. MOCHON.- Nous allons suivre l'ordre en tribune. Côté État, l'accompagnement des PME est une préoccupation. Que peut-il se faire de plus marqué, de plus important sur l'accompagnement des PME en chimie ?

M. GUIGNARD.- Premier point, clairement, les PME sont le cœur de cible de la DRIRE en matière d'actions économiques, cela poursuit les préoccupations de l'État. Nous savons que notre industrie souffre d'un manque de PME en termes de structures industrielles quand on la compare aux structures industrielles d'autres pays concurrents, comme l'Allemagne, par exemple.

Second point, nous savons tous, que dans un tissu industriel, les PME-PMI sont, pour certaines, les futurs grands groupes ou groupes d'importance moyenne de demain. Il faut donc beaucoup de PME, si nous voulons un futur industriel riche.

Dans la pratique, nous avons de nombreuses actions collectives. Elles sont souvent menées en concertation, en collaboration avec le Conseil régional. On a parlé de quelques-unes, la mise en œuvre de la directive REACH, par exemple. La sensibilisation et l'accompagnement des PME productrices ou utilisatrices de produits chimiques sont des points importants. Cette directive étant complexe, il faut aider les PME-PMI à pouvoir parfaitement se l'approprier.

Au-delà de cette connaissance et des façons de réagir, il existe une notion de pré-diagnostic sur lequel nous accompagnons une centaine d'entreprises pour qu'elles puissent déterminer ce qu'elles devront faire pour pouvoir mettre en œuvre la directive REACH.

Concrètement, je citerai aussi d'autres actions collectives comme Innovation chimie, avec deux à trois semaines de formation pour six entreprises, et après des actions individuelles au sein de chaque entreprise, pour les aider à développer des nouveaux procédés.

Voilà quelques exemples de ce que nous pouvons faire pour les PME.

Je souhaite souligner qu'enfin les PME ont une place particulière dans les pôles de compétitivité. Ce fut un point de négociation, je dirais facile, en Rhône-Alpes, lors de la mise en place des pôles pour que ceux-ci ne soient pas des structures regroupant essentiellement des établissements de recherche publique et des grands groupes. Il faut qu'il y ait beaucoup de PME et, sur les 128 adhérents du pôle Axelera, un tiers sont des PME, le reste étant des grands groupes et des établissements de recherche. Donc c'est un point très important que nous continuons à soutenir fortement.

Enfin, je rappelle la notion de réseau, déjà évoquée, qui me paraît essentielle pour soutenir les PME-PMI. Nous sommes dans une phase de compétition mondiale, je n'apprends rien à personne. Donc il me paraît tout à fait essentiel, pour pouvoir résister à cette concurrence, d'agir en groupe. C'est pourquoi alors qu'il y a une dizaine d'années, les actions étaient plutôt tournées de façon individuelle vers les entreprises, aujourd'hui nous structurons de plus en plus nos actions pour qu'elles soient collectives, pour que les entreprises aient déjà l'habitude de travailler en commun, pour pouvoir résister de façon plus forte, les actions devant être coopératives et collectives face aux enjeux mondiaux.

M. MOCHON.- Merci.

Monsieur Allenet sur Axelera, je ne sais pas s'il reste des choses à dire, puisqu'on a beaucoup parlé du partenariat PME-Axelera ?

M. ALLENET.- Oui, si je peux me permettre, je vais en « ajouter une petite couche ». C'est notre cœur de cible, au même titre que la DRIRE ou l'UIC.

Il est très facile d'amener des grands groupes dans notre pôle de compétitivité dans la mesure où entre grands groupes on se connaît, on se reconnaît, et on s'affiche. En revanche, il est beaucoup plus difficile d'aller

chercher les PME. Même si nous avons un peu réussi, nous sommes loin d'avoir atteint le quota car, une cinquantaine de PME, ce n'est pas suffisant. Donc nous avons besoin de récupérer, d'attirer des PME supplémentaires dans ce pôle.

Nous le faisons en essayant d'avoir une offre, je vous l'ai présenté : le pack PME. Nous essayons aussi d'attirer les PME qui ne sont pas forcément innovantes au premier abord, c'est-à-dire que nous avons commencé par « chasser » celles-là, mais nous n'excluons pas d'en avoir d'autres qui veulent simplement s'afficher dans un réseau chimie et environnement. Puis, une fois qu'elles sont adhérentes à Axelera, nous essayons de les « vacciner » à l'innovation. Nous leur proposons de suivre des stages sur l'innovation, de manière volontaire mais gratuite, en essayant de les attirer vers nos programmes de recherche et développement. Je pense, en effet, que nous avons besoin d'elles parce qu'elles sont sûrement plus mobiles, beaucoup plus faciles à mobiliser et qu'elles ont beaucoup d'imagination.

Pour elles, la difficulté, et nous y veillons auprès des Pouvoirs Publics, c'est le délai de décision concernant les subventions. En effet, des progrès sont à faire dans ce domaine, même si OSEO fait tous les efforts pour les obtenir rapidement. Dans un programme plus vaste, comme ceux que je vous ai cités tout à l'heure, il devient très difficile pour les PME de s'intégrer dans le dispositif.

Je voudrais ajouter un point important. On parle beaucoup pour les PME de « chasser en meute » entre elles, mais je pense qu'il est plus important de « chasser en meute » avec les grands groupes parce que c'est plus efficace, si tant est que les uns et les autres sachent se respecter et faire les uns avec les autres.

M. MOCHON.- Merci.

Sur ce sujet, une des particularités de l'échange, du débat et de la mise en œuvre des actions, c'est que les territoires sont directement concernés. Deux territoires sont présents en tribune aujourd'hui.

Côté Grand Lyon, Monsieur Repellin, je vous propose de prendre le micro. Puisque nous sommes dans l'idée de dire que l'on va faire d'autres choses, que l'on va faire plus, comment se traduit cet accompagnement des PME ?

M. REPELLIN.- Je dirais que nous avons pour habitude de suivre nos entreprises puisque c'est notre cœur de métier, notre cœur de ressources

financières avec la TPU, mais ce n'est pas simplement cet aspect-là. Il y a aussi un aspect d'éthique vis-à-vis du monde de la chimie. Comment cela se traduit-il ?

Dans le Grand Lyon, les différentes informations que je donnerai vous montreront que notre but est d'avoir une démarche à double niveau, c'est-à-dire en fonctionnant avec deux prismes de vue : une longue-vue et une loupe.

Avec la longue-vue, c'était d'abord le soutien à Axelera puisqu'au départ il n'y avait vraiment que des grands groupes. Nous avons beaucoup insisté pour arriver à faire entrer les PME. Et il était d'autant plus facile de les pousser que depuis un certain temps nous avons identifié et fédéré des écoacteurs au sein de l'APPEL (Association pour la Promotion des Ecoentreprises Lyonnaises)). Lorsque nous avons suivi le pôle de compétitivité chimie et environnement, ces personnes se trouvaient, M. Bruno Allenet s'en rappelle certainement, un peu isolées. Elles se demandaient : « *Comment est-ce que je vais entrer dans ce pôle de compétitivité ? Qu'est-ce que je vais y faire ? Pour quel objectif ?* ». Donc, avec sa loupe, le Grand Lyon a eu à jouer le rôle de catalyseur et de fédérateur bien que nous le faisons déjà. Par exemple, pour Pollutec, nous avons monté un stand du Grand Lyon dont une grande partie était réservée aux PME de la chimie pour qu'elles aient une visibilité à la fois nationale et internationale.

Nous avons aussi aidé les écoentreprises financièrement et humainement. Concernant les Universités d'été de l'environnement que nous finançons en partie, nous leur amenons une valeur ajoutée pour qu'elles puissent se faire connaître. Certaines sont très innovantes, d'autres sont originales dans leur démarche chimie et environnement.

Au-delà de ces aspects purement structurels vis-à-vis d'Axelera, pour entrer vraiment dans la recherche et dans le pôle de compétitivité, nous avons la vision de terrain par territoire. Donc à partir d'un Agenda 21, qui est une application de la démarche de développement durable, nous avons bâti des Agendas 21 territoriaux au niveau du Grand Lyon. Là, nous sommes dans l'action, dans le pragmatique.

Nous avons fait deux Agendas 21 expérimentaux, un sur le Val de Saône, où il y a aussi de l'industrie et des PME très proches de l'habitat, avec toutes les problématiques, et un Agenda 21 pour la Vallée de la Chimie. Ces deux Agendas 21 viennent de sortir, l'un comporte 14 fiches

actions, pour la Vallée de la chimie, dans l'autre, celui du Val de Saône, 19 fiches actions. Nous avons donc mis beaucoup de monde autour de la table : les maires, les grosses entreprises, les PME, les associations, les collectivités, etc. Et, à partir de ce que nous avons monté, je dirais que nous soutenons les PME pour les faire entrer dans cette démarche d'Agenda 21 et celle du développement durable.

Il est certain que nous pouvons aller plus loin, que nous pouvons plus fédérer. Mais voilà le rôle de catalyseur qui peut être utilisé.

M. MOCHON.- Second intervenant côté territoire, puisque nous avons beaucoup parlé ce matin du sud grenoblois, Monsieur Nivon, pouvez-vous nous dire ce qui se fait côté PME, car on entend plus parler du sud grenoblois par les grands groupes ?

M. NIVON.- Tout à fait.

En ce qui nous concerne, par rapport à nos relations avec les PME, nous ne sommes pas du tout dans le cas de figure du Grand Lyon. Nous sommes en phase de structuration sur notre territoire.

Je rappelle rapidement que le territoire sud grenoblois est particulièrement inséré dans une situation de régression avec, on l'a dit très souvent aujourd'hui, des choix stratégiques, qui se prennent en dehors du territoire et qui ont pour conséquence la fermeture d'ateliers ou de sites, sachant que l'essentiel des richesses de la TPU du sud grenoblois, provient de l'industrie chimique. En ce sens, nous avons travaillé à « *comment relever ce défi* », mais je ne vais pas tout développer par rapport à cet aspect des choses.

Simplement, par rapport aux PME, nous en sommes à la phase de démarrage, dans le sens où nous venons d'avoir, avec le soutien de la Région, la mise en place d'une chargée de mission, dont le rôle et les objectifs ont été définis par un comité de pilotage comprenant notamment les industriels, les collectivités locales, l'UIC, Axelera, la DRIRE, bref tous les acteurs du territoire.

Aujourd'hui, le travail accompli est un travail de mise en réseau, un travail d'identification par rapport aux laboratoires de recherche, mais également par rapport aux PME du territoire. Donc aujourd'hui nous sommes à ce stade de notre travail d'identification.

Aussi, il nous reste -et cela a été dit tout à l'heure-, à formaliser davantage le travail avec les PME, ainsi qu'avec les organisations syndicales sur le territoire du sud grenoblois, car nous pensons qu'effectivement le

dialogue entre l'ensemble des intervenants est un élément de progrès par rapport à l'avenir de cette industrie.

M. MOCHON.- Merci.

Un petit point de complément par M. Eldin. Tout le monde aura parlé sur le sujet des PME, pour ceux qui pensaient que les PME n'intéressaient pas grand monde... Je pense que nous avons la démonstration de l'inverse.

M. ELDIN.- Les organisations syndicales sont peu présentes dans les PME, trop souvent pas présentes. Je n'entrerai pas dans les raisons pour lesquelles elles sont peu présentes. Il y a dans la salle, et je les ai reconnus, des collègues qui sont dans des moyennes ou petites entreprises parce que la chimie n'est pas faite que de grands groupes.

En revanche, je voudrais dire que l'avenir de cette filière dépend trop souvent de la stratégie des grands groupes. Nous souhaitons donc que les PME aient leur mot à dire dans ce domaine et il est vrai que leur place dans le pôle Axelera est une bonne chose.

Les PME sont souvent innovantes et elles représentent le tissu économique, social, local et territorial. Elles sont plusieurs centaines pour la chimie donc elles sont incontournables. Il faut les accompagner, les aider, leur donner une place, leur vraie place, la place à laquelle elles ont droit. Il faut que les relations entre les grands groupes soient changées. Nous avons travaillé dans ce domaine au CESR... Excusez-moi de le citer mais pourquoi pas ? Après tout c'est aussi un peu grâce à lui que nous sommes réunis. Nous travaillons sur les PME à l'international, sur la sous-traitance, sur un certain nombre de dossiers.

Dans le cadre du dispositif SECURISE'RA (ex ECRINS), ce sont plutôt des PME de 20 à 30 salariés, parfois même moins, sans aucune organisation syndicale. Je pense que des propositions syndicales qui sont faites sont intéressantes, y compris pour les chefs d'entreprises. Donc, il y a des portes à ouvrir et nous considérons qu'il est important que les PME aient toute leur place dans le développement de notre filière, comme dans le développement industriel en général.

M. MOCHON.- Autre chapitre évoqué, autre page ouverte : l'idée de susciter, de faciliter le développement d'une démarche d'échange d'informations entre tous les acteurs, le *tous* étant assez générique. Monsieur Jean-Louis Gagnaire sur ce sujet qui est peut-être le plus touffu de tous ?

M. GAGNAIRE.- Oui, je crois qu'il fait le lien avec tout ce qui vient d'être dit. Il est clair qu'il doit y avoir une mobilisation des territoires. Par leurs actions économiques, les territoires ne peuvent pas rester indifférents à ce qui se passe sur le plan de la chimie, quand l'essentiel des ressources de TP provient des PME et des grands groupes de l'industrie chimique. Donc, au-delà du Grand Lyon, au-delà du sud grenoblois, tous les autres territoires sont très concernés.

Je souhaite que sur ces questions, comme d'ailleurs sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, nous mobilisions les dispositifs de la Région qui sont territorialisés. Il a été fait allusion à SECURISE'RA, il y a aussi des rencontres, dans le cadre des Contrats Territoriaux Emploi Formation, où l'on peut discuter avec les territoires.

Puis, il se pose la question des discussions sur des approches un peu transversales, la question du foncier, des compétences, de la prévention des risques, il en a été beaucoup question dans le rendu de Mme Hélène Blanchard. Il est clair qu'il faut que tous les acteurs se mettent au même niveau sur ces questions et que la question de l'industrie chimique ne soit pas portée uniquement comme une activité désagréable ou très néfaste aux territoires. En effet, on a vu après l'accident d'AZF ce qui a pu se passer à Toulouse et on peut penser que dans certaines zones de Rhône-Alpes, il y a à peu près la même approche.

Il faut que chacun puisse se situer au même niveau. Donc je crois que les organisations comme l'UIC ont un rôle particulier, ainsi que les organisations syndicales, les territoires bien évidemment, puisque ce sont des collectivités de proximité, l'État, la Région. Nous sommes tous concernés par ces questions. Je crois que les uns et les autres, nous sommes prêts à aborder ces questions de manière extrêmement pratique et aussi la plus opérationnelle possible.

Se pose aussi la question des reconversions. Que fait-on des terrains abandonnés par l'industrie ? Comment gère-t-on la question des zones autour des entreprises, si nous voulons assurer le développement de ces entreprises en évitant des constructions parasites qui pénaliseraient le développement de certaines entreprises et qui feraient qu'à terme elles seraient obligées de quitter la région Rhône-Alpes, la France et l'Union Européenne pour aller s'installer ailleurs ? Donc il faut parler de toutes ces questions très en amont et de la manière la plus calme possible.

M. MOCHON.- Sur le sujet de l'échange de l'information, il se fait déjà beaucoup de choses. On va commencer par M. Repellin car les territoires sont assez concernés. Que peut-il se faire de plus dans les mois et années à venir, pour arriver à faire en sorte que tout le monde ait une même compréhension des enjeux, de ce qui se passe, de ce que sont les choses, non de ce qu'elles paraissent être, à l'échelle d'un territoire comme le Grand Lyon ? Puis la même question sera posée pour le sud grenoblois.

M. REPELLIN.- Pour le Grand Lyon, je reviendrai quand même sur les Agenda 21 qui sont vraiment des leviers très importants pour mettre beaucoup de monde autour de la table dans des opérations transversales. De plus, je pense qu'avec tous les systèmes existant aujourd'hui : les CLIC qui se mettent en place ; les réunions d'information managées par le S3PI lyonnais (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles) -en 2008, une grande campagne d'information va avoir lieu autour des sites à risque-, il existe de nombreux lieux d'échange et de concertation.

Je crois que, s'il existe de la transparence, les habitants ne sont pas allergiques à leur industrie chimique. Je vais simplement vous donner un exemple : nous avons l'habitude de faire des enquêtes de sensibilité des habitants du Grand Lyon, tous les deux ou trois ans. Dans l'ordre, d'une façon récurrente les soucis environnementaux sont : la qualité de l'air, le bruit et les risques.

Un mois après Toulouse, une enquête a été menée auprès de la population. Nous pensions que les risques allaient prendre le pas, que l'industrie chimique allait être totalement rejetée. En fait, on a conservé le même classement, la même hiérarchie : la qualité de l'air, le bruit et les risques. Cela veut dire que les habitants sont plutôt préoccupés par les aspects chroniques des choses que par l'aspect accidentel puisque, heureusement, les accidents arrivent fort peu souvent et ils savent que les risques sont minimisés au maximum (vannes supplémentaires de sécurité, etc.).

Avec Axelera, nous donnons une lisibilité à long terme. C'est bien, mais en parallèle il faut que les entreprises, -et c'est sur ce point que nous nous battons avec les Agenda 21 territoriaux- fassent des progrès au quotidien. Il faut que l'air sente moins mauvais, que les rejets de Composés Organiques Volatils (COV) diminuent, que le bruit baisse.

Les industries ne seront crédibles que si elles participent à ces deux approches parce qu'on ne peut pas laisser les habitants rêver en disant : « *Dans 10 ans, vous aurez une autre chimie, vous aurez de petits réacteurs, vous aurez moins de risque, etc., puisqu'on aura diminué les quantités de produit. Et maintenant, qu'est-ce que l'on fait ?* ».

Pour cette raison, je reviens sur ma loupe et ma longue-vue qui sont deux approches essentielles pour le Grand Lyon. On ne peut pas faire avec l'un sans l'autre. Nous amenons des investissements pour le long terme, nous soutenons fortement des projets, dès lors que nous pouvons avoir un retour sur nos installations, par exemple avec Rhodanos puisque nous sommes exploitants de stations d'épuration. En revanche, nous voulons aussi que les entreprises s'impliquent, et heureusement elles s'impliquent puisque dans la Vallée de la Chimie, des entreprises sont leaders d'une fiche action. Par exemple, sur la gestion des emplois, une fiche action, sur les 14, concerne ce point. Cela va se faire avec une entreprise, non pas forcément de l'agglomération lyonnaise, mais qui vient du sud, de Roussillon, pour nous apporter la bonne parole car elle a déjà entrepris des actions en partenariat avec Interfora. Donc c'est ce binôme qui va piloter la gestion des emplois futurs.

Il existe, par conséquent, des actions qui fonctionnent. Il faut, je crois, que les collectivités se battent pour le long terme, pour le court terme, et que les entreprises y participent. D'autant qu'elles font leur Agenda 21, leur développement durable, nous leur avons expliqué qu'il valait mieux travailler en commun et elles ont accepté, que ce soit le Val de Saône ou la Vallée de la chimie.

J'ai donc de grands espoirs que les choses changent à long terme. Personnellement, j'y crois beaucoup, je viens du monde de la chimie, j'ai fait de la recherche durant 20 ans de ma carrière et je sais donc que la recherche est puissante. Mais je sais aussi qu'au quotidien il faut que tout le monde s'entraide pour aller vers des progrès.

M. MOCHON.- D'autant que vous venez d'œuvrer dans le sens de la diffusion de l'information, c'est bien.

Monsieur Nivon, que peut-il se faire de plus que ce que vous faites aujourd'hui sur le sud grenoblois, en matière d'échange d'information, de partage, de bonne compréhension des enjeux ?

M. NIVON.- Il faut souligner que dans le sud grenoblois les entreprises font un travail absolument remarquable du point de vue de la

communication et de l'information. Elles ont également défini des critères et des moyens de s'assurer auprès des populations que celles-ci acceptent bien l'industrie chimique. Cela se traduit également par des rencontres régulières à la fois avec les élus et les associations locales qui travaillent sur les questions d'environnement. À ce niveau, un travail important est réalisé. Bien évidemment –et je crois que c'est le fait de tous-, des éléments de communication complémentaires restent encore à faire, à développer d'une manière générale.

En revanche, je voudrais pointer un aspect négatif par rapport aux territoires concernant l'impact de ces entreprises quant aux périmètres de sécurité, notamment les entreprises classées Seveso. Dans ce cadre, manifestement les territoires sont particulièrement pénalisés par des contraintes technologiques et sont bloqués dans leur développement. Cela empêche la réalisation d'équipements sociaux.

À un moment donné, si nous ne sommes pas vigilants, la question pourrait se poser par rapport à ces aspects. Si nous ne travaillons pas non plus en collaboration à la fois avec la DRIRE, de la DDE, les industriels, les élus locaux dans le cadre des PPRT, nous risquons d'avoir des réactions de la population. Si aujourd'hui elle accepte bien l'industrie chimique, demain elle pourra dire : « *On ne peut pas répondre à un certain nombre de besoins à cause du périmètre de sécurité à mettre en place* ».

Nous sommes aussi conscients du fait qu'il est nécessaire d'établir une collaboration très étroite avec les industriels, parce qu'en même temps que nous avons des contraintes, des contraintes leur sont imposées, y compris par rapport à la limitation du risque à la source.

M. MOCHON.- On boucle avec deux interventions rapides sur ce sujet, celui de l'échange de l'information, la bonne compréhension des enjeux. Monsieur Eldin, côté syndicat ?

M. ELDIN.- Très brièvement, je vais le faire par des mots forts. Je crois qu'il faut créer ou approfondir une dynamique territoriale. Il faudrait aussi de la transparence. On nous a dit ce matin que l'avenir de l'industrie chimique passait par l'écoute. L'industrie doit écouter. Donc, transparence, vérité, dialogue avec les citoyens : écouter et prendre en compte. Prendre en compte, c'est important ; sinon les riverains se laisseront de s'intéresser à l'industrie chimique, si nous ne prenons pas en compte certaines de leurs propositions souvent intéressantes.

M. MOCHON.- Monsieur Papazian, côté industrie chimique, dans la journée il nous a été expliqué que vous faisiez beaucoup de travaux d'écoute, que vous organisiez des rencontres, des sondages très régulièrement. Que peut-il se faire ? Est-il possible de gérer un flux croissant d'informations, de questions, de demandes ou d'interrogations ?

M. PAPAZIAN.- Même si nous en avons beaucoup parlé dans la journée, j'ai l'impression que l'on n'a pas assez fait de publicité sur tout ce que fait l'Union des Industries Chimiques, en Rhône-Alpes en particulier. En effet, depuis 1990, il existe une démarche innovante intitulée Engagement de Progrès. Il y a les mots « engagement », c'est-à-dire que ceux qui signent s'engagent, et « de progrès », c'est-à-dire progresser en termes de prévention et réduction des risques à la source, en termes de protection et impact sur l'environnement, en termes d'image, en termes d'acceptabilité, en termes de connaissance des produits.

Ce n'étaient pas que des indicateurs que nous regardions s'améliorer depuis 10 ou 15 ans. En effet, nous faisons appel à une société extérieure pour interviewer des riverains, des professeurs d'école, des élus locaux, etc., dont nous publions les résultats. Nous avons également pratiqué des journées portes ouvertes.

Nous avons constaté que ces rencontres Engagement Progrès n'avaient lieu qu'à Lyon et qu'elles restaient trop centrées sur Lyon. Depuis trois ans, nous nous sommes délocalisés et, désormais, nous allons dans les bassins, dans la plaine de l'Ain, à Grenoble et bien sûr à Lyon. Il est question de les étendre du côté de Saint-Étienne. Ces rencontres sont appelées « Rencontres de bassins de l'industrie chimique ».

Depuis un an, l'Engagement Progrès s'est transformé en terme anglais « *Responsible care* » qui veut dire la même chose, mais aussi que nos indicateurs sont audités, c'est-à-dire qu'il y a la transparence souhaitée par tous. Nos indicateurs en termes de rejet sur l'environnement, en termes d'accident du travail, etc., seront aussi audités, toujours sur le même principe d'engagement des industriels. Donc on signe un engagement « *Responsible Care* » qui est un engagement pour progresser.

En termes de transparence, je voudrais évoquer, même si cela ne fait que démarrer, -et, dernièrement nous avons fait un exposé à Grenoble- ce que l'on appelle « *La communication à chaud* ». Cela veut dire que tout incident, M. Gillot l'a expliqué tout à l'heure, qui se passe dans les unités

dites Seveso est aussitôt communiqué bien sûr aux autorités administratives, mais aussi à la presse et aux riverains. Je souhaitais aussi le préciser.

Bien sûr, nous sommes également encadrés par du réglementaire, je ne vais pas revenir sur les CLIC. Je ne reviendrai pas non plus, bien que parfois j'aie été déçu, sur ce que l'on appelle des réunions publiques. Il nous arrive de faire des extensions de capacité et les élus locaux organisent des réunions publiques pour expliquer cette augmentation de capacité. Or, la salle n'est pas pleine comme elle l'est aujourd'hui. J'ai eu à exposer des augmentations de capacité dans des salles plutôt vides.

Donc tout cela existe, utilisons-le mieux pour montrer que des actions sont menées en chimie et que la transparence, qui nous est portée parfois comme un grief, existe.

M. MOCHON.- Monsieur Guignard, vous voulez, je crois, faire un petit apport complémentaire. Il est vrai que côté État, vous avez beaucoup des éléments d'information, non pas seulement réglementaires.

M. GUIGNARD.- Brièvement, de nombreuses obligations réglementaires qui mettent en œuvre des questions d'information ont été évoquées ce matin. Par exemple, en 2008, une campagne d'information régionale sur l'ensemble des risques engendrés par les établissements de type Seveso seuil haut va être faite, sachant que les précédentes avaient eu lieu en 2003 et 1993, d'abord sur Lyon, puis sur le Rhône et l'Isère. Cette année, elle sera donc régionale.

En matière d'information, il est important de toujours la renouveler afin de la maintenir. Il y a aussi une dimension d'éducation pour des plus jeunes. Bien sûr, les plus mûrs de notre société n'oubliant rien, il faut, en revanche, former les plus jeunes... Donc il faut répéter.

Il apparaît aussi des évolutions, les PPRT ont légèrement été abordés et les distances d'isolement, etc. La réduction de ces distances exige des investissements particulièrement onéreux et un long travail. Elle ne se fera donc pas du jour au lendemain. Il me semble que l'on a oublié ce qui existait voici quelques décennies. La situation actuelle s'est déjà grandement et très fortement améliorée, il faut le rappeler.

En matière d'information, je voudrais simplement évoquer un terme remis au goût du jour par le Grenelle de l'environnement : l'écologie industrielle, c'est-à-dire comment faire vivre l'industrie avec son environnement et les industries entre elles ? Ce n'est pas un sujet complètement nouveau, on en parlait déjà et surtout il était pratiqué. Par

exemple, pour fabriquer de l'acide sulfurique, on brûle du soufre, ce qui provoque beaucoup de chaleur et de la vapeur que l'on sait réutiliser sur les plates-formes chimiques. Le fait d'en parler, de le faire connaître au grand public est très important. À mon sens, ce sera un des résultats du Grenelle de l'environnement.

De nombreuses mesures vont provoquer de véritables changements au sein de notre société, qui vont permettre une impulsion pour prendre en compte les défis climatiques et écologiques auxquels nous devons faire face et impérativement répondre.

M. MOCHON.- Merci.

Dernier chapitre ouvert sur lequel un certain nombre d'acteurs veulent améliorer les choses, c'est le sujet de la recherche. Je laisse la parole à M. Jean-Louis Gagnaire.

M. GAGNAIRE.- M. Roger Fougères a présenté longuement les choses. Nous sommes dans une région un peu particulière en termes de recherche. Elle fait partie des cinq premières régions européennes au niveau de la chimie. Donc il s'agit peut-être de donner plus de la lisibilité à ce qui se fait déjà en termes de recherche, de mieux l'organiser. À ce propos, les trois clusters qui travaillent autour du thème de la chimie ont été évoqués.

Ce matin, nous avons tous été étonnés de constater que sur la carte présentée par Michaël HACK sur le réseau européen des réseaux de la chimie, aucune région française n'en faisait partie. Je pense que cette défaillance doit être réparée au plus vite. Évidemment, cela ne relève pas seulement de la collectivité régionale, mais c'est aussi la mobilisation d'un certain nombre de partenaires, notamment avec du pôle Axelera. En effet, il faut que nous soyons dans ces grands réseaux européens car il y va aussi de l'importance de certaines sources de financement. Il faut donc être présent à la source et l'organiser avec les autres. Vu la place de la chimie en Rhône-Alpes, il est clair que notre région se doit d'y être, d'autant que nous avons tous été étonnés, voire choqués, qu'aucune région française n'en fasse partie, alors qu'une région comme l'Esturie pouvait y apparaître sur cette carte.

Les questions de la structuration de la recherche académique, des plates-formes mutualisées industrie, recherche et université, ont été évoquées longuement par M. Roger Fougères. C'est, je crois, sur ces points que notre action doit être positionnée. Évidemment, la Région n'est pas seule. Des choses ont été dites à propos du Contrat de Projet État-Région.

Donc la Région et l'État sont extrêmement impliqués dans cette question mais également d'autres acteurs, notamment l'implication du pôle de compétitivité Axelera, présent en Rhône-Alpes.

M. MOCHON.- Puisque vous évoquez deux des acteurs, M. Guignard sur ce sujet, structuration de la recherche, ensuite, côté Axelera, M. Allenet.

M. GUIGNARD.- Les questions de structuration de la recherche ont beaucoup évolué ces derniers temps. Malgré tout ce qui a été dit, il faut rappeler que nous avons un tissu d'établissements de recherche de très bon niveau, par exemple l'IFP qui est clairement de niveau international avec une influence directe sur la création d'entreprise.

Concernant le pôle de compétitivité Axelera, c'est une politique extrêmement majeure, je laisserai le Président, M. Allenet, vous en parler. Cette politique a été impulsée par l'État en 2004 avec des réflexions antérieures en continuum. De plus, nous avons les clusters dans la Région Rhône-Alpes qui sont extrêmement importants, le Président Gagnaire les a évoqués.

Dans le futur, nous réfléchissons à la création d'un Réseau Thématique de Recherche Appliquée (RTRA pour les technocrates qui sont informés), essentiellement pour accroître la lisibilité du potentiel de la recherche basée en région Rhône-Alpes.

Par ailleurs, nous pouvons souligner que des créations ont été entreprises : l'Institut de la Chimie de Lyon (ICL), créé en 2007, avec les principaux laboratoires de cette agglomération ; un Institut Carnot de recherche appliquée, dédié à l'environnement, a été structuré autour du Cemagref à Grenoble ; puis, un réseau de plates-formes, EnvironAlpes, pour traiter les questions de l'environnement.

Cette problématique de la recherche a été rappelée à de nombreuses reprises, c'est un enjeu majeur pour notre pays. Le Gouvernement a lancé des actions importantes dans ce domaine, mais elles exigent du temps. En revanche, il faut agir très résolument, c'est ce qui est en cours.

M. MOCHON.- Pour finir, sur le sujet de la recherche, Monsieur Allenet ?

M. ALLENET.- Effectivement, sur la recherche, je pense que l'arrivée d'Axelera à maturité a permis de rapprocher le monde de la recherche et le monde de l'industrie. Il y a deux exemples majeurs : la

création d'une UMR Rhodia-CNRS au début d'Axelera et Force-PA, en reconstituant une force de développement à travers les polyamides.

Nous sommes satisfaits des grands efforts faits par la communauté académique pour essayer de se structurer en face du pôle de compétitivité. Nous avons quelques regrets, mais en entendant M. Guignard, je me dis que tout n'est pas perdu. S'il y avait un nouvel appel d'offres sur les RTRA, je pense qu'il serait utile, voire indispensable, qu'en face du pôle de compétitivité il y ait un RTRA Chimie, cela me paraît très important.

Toutefois, en attendant, il y a tout de même l'ICL, sur les fonds baptismaux, quasiment arrivé à terme mais qui malheureusement ne figure pas dans les crédits du CPER, cela nous chagrine beaucoup. Donc je redis avec force, à l'État et à la Région, qu'il faudrait faire un petit effort pour l'ICL et toutes les plates-formes technologiques. Je ne sais pas si cela entre dans le cadre du CPER, mais il va falloir, je pense, s'attaquer au fond du problème : en tant que pôle de compétitivité, nous avons besoin de l'ICL pour fonctionner. Donc il faut trouver des voies et des moyens pour financer ces plates-formes technologiques.

M. MOCHON.- Merci.

Nous avons passé en revue tous les chapitres afin que vous puissiez les uns et les autres apporter vos contributions.

Jean-Louis Gagnaire, vous allez conclure. Je ne sais pas d'ailleurs si on peut conclure, mais sûrement nous mettre tout cela en perspective.

M. GAGNAIRE.- Pour la remise en perspective, il faut commencer par rappeler ce qui a été dit ce matin, à savoir : le caractère hautement stratégique de la chimie dans notre région, il faut le rappeler sans cesse. Et, à partir de ce rappel, différents points peuvent être déclinés.

Je me félicite de la forte participation d'aujourd'hui, ce n'était pas gagné d'avance puisqu'encore une fois chacun pouvait arriver avec ses expériences, ses préjugés. Un travail de fond a été fourni par les différents participants, notamment à l'occasion des différentes étapes qui se sont déroulées en masqué. Donc ce n'était pas forcément connu de tous, mais ce travail a permis aux uns et aux autres de faire converger un certain nombre de points de vue, en tout cas d'affirmer un certain nombre de propositions.

La restitution et les conclusions auxquelles nous sommes parvenus ce soir peuvent paraître simples de prime abord, alors qu'elles sont extrêmement importantes.

La question du Comité Stratégie et Prospective n'était pas évidente pour les organisations patronales et difficile à formaliser du côté des organisations syndicales.

La question de l'accompagnement des PME est certes d'accompagner dans le cadre d'un pôle de compétitivité, sauf que lorsque l'on pense à la chimie, on pense d'abord aux grands groupes. Donc il fallait aussi rappeler qu'il pouvait y avoir des actions spécifiques dans le domaine des PME-PMI pour ce secteur ou autour de ce secteur.

La question des parcours professionnels et de tous les accompagnements va de soi, mais leur mise en œuvre nécessite un long travail. Il va falloir rendre le secteur attractif pour de nouveaux collaborateurs. Il a été rappelé qu'il allait y avoir beaucoup d'évaporation par la pyramide des âges, 7 000 départs en retraite qu'il va falloir compenser largement. Donc il s'agit bien d'accompagner les ressources humaines dans un secteur qui va avoir besoin de bras et compétences de mieux en mieux formées.

En outre, j'ai eu l'impression que nous faisons front commun dans cette salle. Même si parfois les approches étaient différentes, il est important que nous fassions front commun sur le champ industriel. La mondialisation fait que l'environnement économique et social est très difficile. Donc nous arriverons à résister que si nous sommes ensemble, unis. Et, en ce qui concerne les élus, il faut que nous soyons porteurs de messages clairs à l'extérieur.

Lorsque nous avons affirmé dans le Schéma Régional de Développement Économique (SRDE) que l'avenir de la Région passait par son industrie, ce n'était pas évident à écrire lorsque nous l'avons inscrit en 2005. Aujourd'hui, cela semble être une évidence. À cette époque, on ne parlait pas encore de pôle de compétitivité lorsque le Schéma régional a été rédigé.

Cette politique doit connaître un certain nombre de déclinaisons, certaines impliquent la Région très fortement sur la question de la formation, la GPEC, sur ce qui doit être fait dans le cadre du pôle de compétitivité ou sur l'accompagnement des PME-PMI. Nous ne le faisons pas seuls et cela n'aura de sens que si l'ensemble des collectivités publiques se sentent concernées, l'État, quand même notre principal partenaire, ainsi que les collectivités territoriales. En effet, on ne peut pas imaginer sur ce champ-là avoir des politiques régionales qui ne soient pas plaquées sur le

terrain et que les collectivités ne se sentent pas concernées. Les positions du Grand Lyon et du sud Grenoblois nous ont été données, mais d'autres zones de la région Rhône-Alpes sont très concernées ou vont l'être davantage. Ce matin, il a été mentionné ce qui se passe dans le secteur de Roussillon. Évidemment, il faut que les collectivités de ce secteur se sentent aussi impliquées. Et nous sommes prêts à travailler complètement avec les collectivités de ce secteur géographique.

Pour terminer, les conclusions de ces actes seront sur le site de la Région à partir du 15 janvier, des cd-rom seront diffusés pour que chacun puisse avoir l'ensemble des débats et des Powerpoint présentés au cours de la journée. Il est important d'avoir une trace et, comme nous sommes dans une démarche de développement durable, il faut éviter la surconsommation de papier. Pour ce faire, la version cd-rom et le site Internet de la Région sont de très bonnes formules.

Enfin, je crois qu'il faudra prévoir un comité de pilotage de clôture de la conférence dans quelques semaines. La conférence n'est pas *one shot*, elle implique une certaine forme de continuation, peut-être pas avec des comités de pilotage aussi suivis et intenses que ceux menés depuis le mois d'avril 2007, mais nous avons besoin, je crois, de ponctuer ce type de réflexion d'un certain nombre de rendez-vous avec une évaluation de ce qui a pu être mené. Je ne sais pas si le prochain rendez-vous sera dans 12 mois ou 18 mois. Toutefois, la manière dont ont été menés les réflexions et les travaux au cours de cette conférence sur la chimie montre que nous devons arriver à une stratégie pérenne qui permette d'avancer, sachant que, nous concernant, nous devons être capables d'influencer ou d'infléchir certaines de nos politiques. En effet, ce que nous concevons à un moment donné doit être révisé en fonction des circonstances, d'autant qu'il s'agit d'un domaine qui évolue très vite. Par conséquent, nous devons être extrêmement attentifs à ce que les uns et les autres ont à dire et aux projets qu'ils sont prêts à apporter, en tenant compte de tous les aspects relatifs à l'emploi, dans un secteur où il existe beaucoup d'inquiétudes. Même si en Rhône-Alpes l'emploi décroît moins que dans d'autres régions françaises, il n'empêche que ce n'est pas complètement satisfaisant. Donc nous devons travailler là-dessus, y compris en permettant des reconversions dans des zones où malheureusement on constate des fermetures d'entreprises.

Voilà ce que je souhaitais indiquer pour conclure.

Des rendez-vous sont programmés. Nous sommes réunis depuis 9 heures ce matin, c'est tout de même une vraie performance pour tous ceux qui sont restés jusqu'à la fin.

Merci de votre participation à tous.

(Applaudissements).

(Fin de la conférence à 18 h 30).